



## Ma fille a sa chambre au dessus d'un bar, à l'intérieur de ce bar les personnes fument..

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 31 janvier 2012

---

Ma fille a sa chambre au dessus d'un bar, à l'intérieur de ce bar les personnes fument.

Sachant que c'est un ancien immeuble, dans la chambre cela sent le tabac.

A, plusieurs reprises, il a été signalé (gentiment) le problème, mais visiblement ils continuent !

Quel moyen faut-il pour que cela cesse ?

### Réponse :

1. Déposez une plainte au commissariat ou à la gendarmerie la plus proche en expliquant que l'exploitant du bar viole le code de la santé publique et que cette infraction crée un trouble anormal de voisinage.
2. Demandez à votre syndic ou à votre bailleur de faire cesser ce trouble anormal de voisinage causé par le propriétaire du bar qui contrevient aux termes du décret du 15 novembre 2006 codifié aux [articles R3511-1 et suivants du code de la santé publique](#)
3. Si ces demandes ne sont pas prises en compte, demandez l'aide de la justice, mais avant de motiver une [juridiction de proximité](#) ou un [tribunal civil](#) à se prononcer sur votre cas, vous devriez pouvoir obtenir un règlement amiable par l'intermédiaire d'un [Conciliateur de justice](#). La notion de nuisance olfactive est désormais abordée dans le site

**Service public**  
: [Nuisances olfactives](#)

N'oubliez pas de nous tenir au courant des suites qui seront données à vos différentes requêtes.